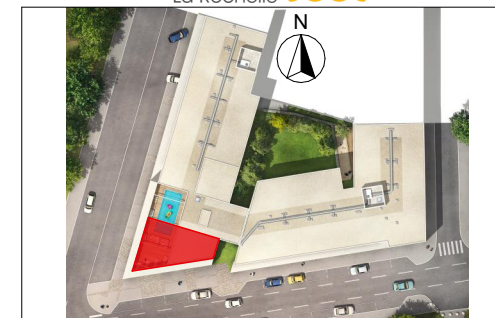
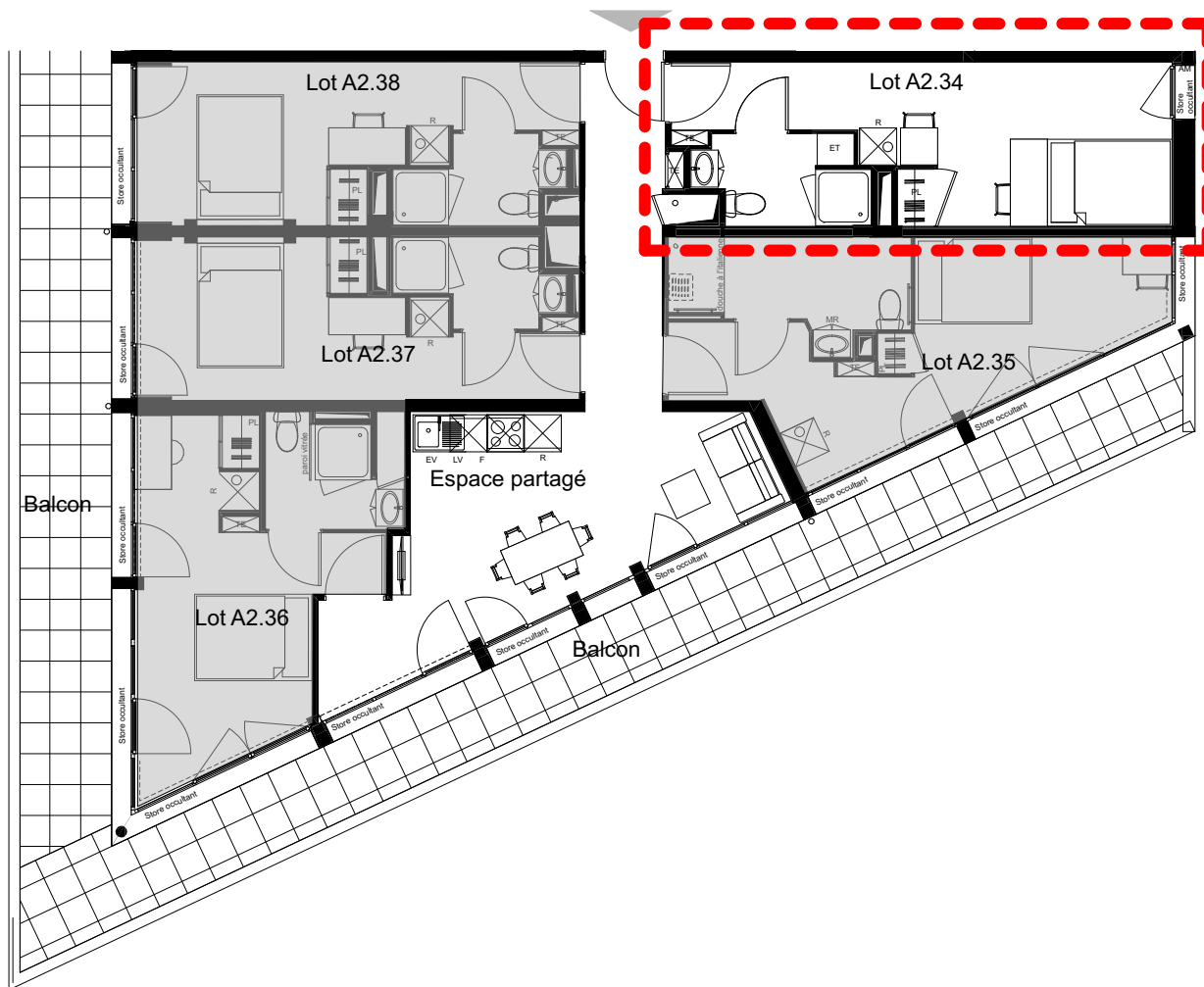
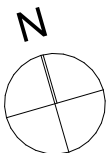




PROMOTION



**R+2**  
**UNITE L+ - N° A2.34**

SURFACES HABITABLES	
Espace partagé + Couloir	27.36 m <sup>2</sup>

**TOTAL HABITABLE 27.36 m<sup>2</sup>**

Balcon	50.28 m <sup>2</sup>
--------	----------------------

AV Allège vitrée	Tableau électrique
AM Allège maçonnée	EV Evier
	LV Lave-vaisselle
	R Réfrigérateur
	F Four
	PL Placard
	ET Etagères
	MR Meuble sur roulettes
	Siège relevable
	Barre de maintien

Le lot matérialisé par les pointillés est vendu avec une quote part de l'espace partagé, constituant une partie commune spéciale de l'unité d'hébergement.

La société se réserve le droit d'apporter des modifications ou des adaptations dues à des impératifs d'ordre technique ou administratif en ce qui concerne les dimensions libres, les équipements, les gaines et les faux-plafonds. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers sont représentés sur le plan de vente en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau. Seuls les éléments n'étant pas matérialisés par une croix en pointillés sont fournis. La société se réserve la possibilité d'adapter ou de substituer certains éléments du mobilier en accord avec le décorateur et le gestionnaire.

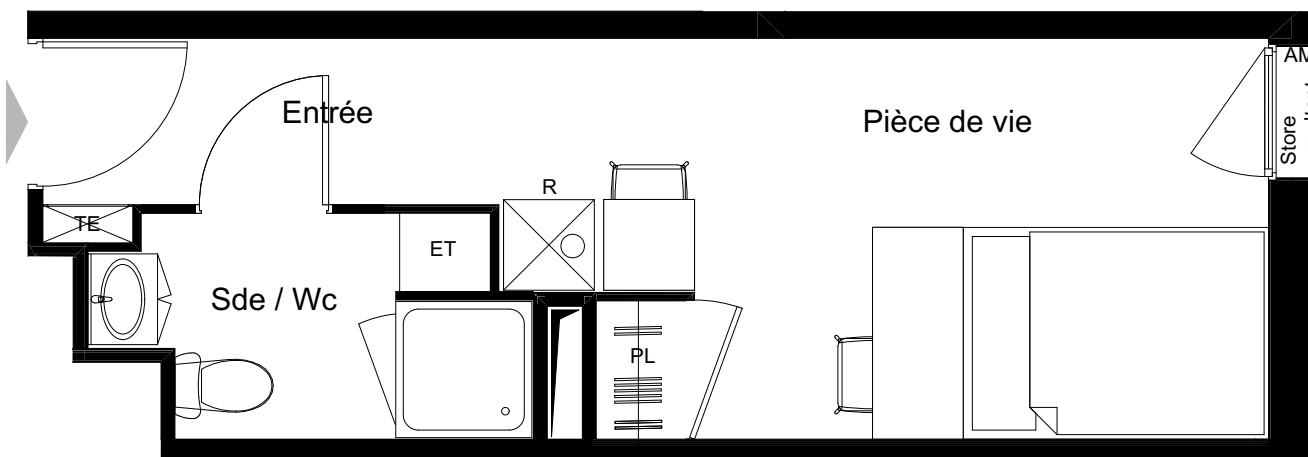
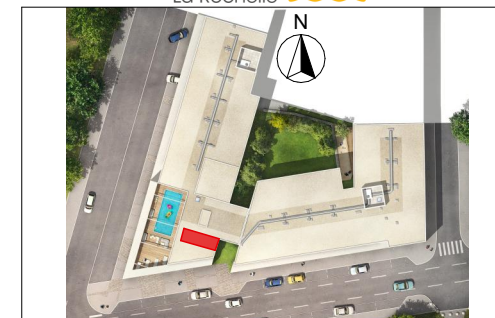
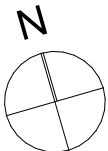


1/2

02/11/2023  
Indice 1



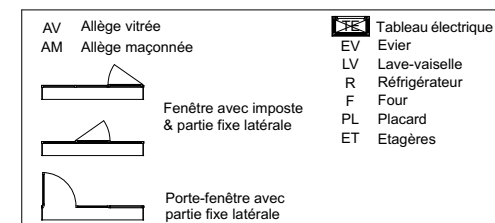
PROMOTION



R+2  
UNITE L+ - N° A2.34

SURFACES HABITABLES	
Entrée	3.25 m <sup>2</sup>
Pièce de vie + PL	12.85 m <sup>2</sup>
Salle d'eau / WC	3.79 m <sup>2</sup>

TOTAL HABITABLE 19.89 m<sup>2</sup>



La société se réserve le droit d'apporter des modifications ou des adaptations dues à des impératifs d'ordre technique ou administratif en ce qui concerne les dimensions libres, les équipements, les gaines et les faux-plafonds. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers sont représentés sur le plan de vente en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau. Seuls les éléments n'étant pas matérialisés par une croix en pointillés sont fournis. la société se réserve la possibilité d'adapter ou de substituer certains éléments du mobilier en accord avec le décorateur et le gestionnaire.